



Número de Révision: 008.0

Date de sortie: 09/17/2025

1. IDENTIFICATION

| | | |
|--|---|--|
| <p>Désignation de l'article: Type de produit/utilisation recommandée: Restriction d'utilisation: Raison sociale: Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3</p> | <p>LOCTITE SI 593 BK known as LOCTITE® Superflex® Black RTV Silicone Non identifié</p> | <p>Numéro IDH: 193997 numéro d'item: 59375 Région: Canada</p> |
| <p>Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com</p> | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION:
 H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
 H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|---------------------|---------------------|
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
 P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
 P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Numéro IDH: 193997

Nom du produit: LOCTITE SI 593 BK known as LOCTITE® Superflex® Black RTV

Stockage: Non prescrit
Élimination: Non prescrit

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|------------------------|------------|----------|
| Noir de carbone - Nano | 1333-86-4 | 1 - 5 |
| Diméthylcyclosiloxanes | 69430-24-6 | 0.1 - 1 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| Inhalation: | Amener au grand air. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec la peau: | Enlever la pâte à l'aide d'un essuie-tout ou d'un chiffon. Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de troubles persistants, consulter un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Non disponible |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. |

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol Emanations et fumées âcres.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Le produit déversé va se solidifier. Racler autant de matériau que possible. Maintenir une bonne ventilation pour les déversements accidentels importants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Ne pas mettre dans les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas mettre sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire.

Stockage: Non disponible

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|---|--|-----------|----------------------------------|
| Dioxyde de silicium | 6 mg/m3 TWA 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables | 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA | Rien | 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. |
| Noir de carbone - Nano | 3 mg/m3 TWA Fraction inhalable. | 3.5 mg/m3 PEL 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Etat physique: | Pâte |
| Couleur: | Noir |
| Odeur: | Acide acétique |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Indéterminé |
| Pression de vapeur: | < 10 mm/hg (20 °C (68°F)) |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Densité/Densité relative:: | 1.01 à 20 °C (68°F) |
| Densité de vapeur relative: | Hlus lourd que l'air. |
| Point d'éclair: | > 93 °C (> 199.4 °F) |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | 4 % (acide acétique) |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | 19.9 % (acide acétique) |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité: | Non soluble. Polymérise au contact de l'eau. Eau |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non disponible |
| Teneur VOC: | < 3 %; 30 g/l |
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | Non disponible |
| Caractéristiques de la particule: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales. |
| Réactions dangereuses: | Néant dans des conditions normales de traitement. |
| Produits de décomposition dangereux: | L'acide acétique est lentement libéré au contact de l'humidité. Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol Vapeurs irritantes. |
| Produits incompatibles: | Bases. Acides. Combustibles. Eau |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Exposition à l'humidité. Chauffage prolongé à des températures au-dessus de 150°C (302°F). |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d'air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d'OSHA. L'acide acétique produit pendant le durcissement peut irriter les yeux, le nez et la gorge.

Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|------------------------|---------------------------------|
| Noir de carbone - Nano | Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg |
| Diméthylcyclosiloxanes | Rien |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Noir de carbone - Nano | | | |
| Diméthylcyclosiloxanes | Irritant | | |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|------------------------|---|------------------|--|
| Noir de carbone - Nano | Connu pour être cancérigène pour l'homme. | Groupe 2B | Non |
| Diméthylcyclosiloxanes | Non | Non | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée:

Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Le caoutchouc guéri peut être incinéré ou landfillé après EPA et les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 3

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 09/17/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.